

Sommaire

"Un plan d'action et de développement en faveur de l'art contemporain"

Des structures nouvelles, des lieux nouveaux

- Fiche 1 : Le Centre européen de création contemporaine sur l'île Seguin à Boulogne-Billancourt
Un centre de production, de formation, de résidence et d'exposition
- Fiche 2 : Ouverture de la Galerie des Gobelins
Pour un dialogue entre les arts plastiques, les savoir-faire et les métiers d'art
- Fiche 3 : De nouveaux bâtiments pour des structures en région
- Le Fonds régional d'art contemporain Centre à Orléans
 - Le Fonds régional d'art contemporain de Bretagne à Rennes
 - Le Centre d'art "Le Consortium" et le "Pôle artistique" à Dijon
 - Le Centre d'art "Le point du jour" consacré à la photographie à Cherbourg
 - La Cité du Design à Saint-Etienne
 - L'Ecole régionale des beaux arts de Caen
 - L'Ecole nationale supérieure d'art de Nancy
 - L'Ecole nationale des beaux arts de Lyon

Des événements-phares

- Fiche 4 : La triennale au Grand Palais : 2^{ème} édition en 2009
- Fiche 5 : "La grande exposition" : un nouveau rendez-vous international pour l'art

Des mesures de développement

- Fiche 6 : Transfert de propriété : des oeuvres du Fonds national d'art contemporain pour douze musées en région
- Fiche 7 : Entrée en vigueur de mesures fiscales pour favoriser la création
- Fiche 8 : Un nouvel essor pour la commande publique
- Fiche 9 : La relance du "1% artistique"
- Fiche 10 : Un grand plan pour l'Education artistique et culturelle

Fiche 1

Le Centre européen de création contemporaine sur l'île Seguin – Boulogne-Billancourt

Un lieu de production, de formation, de résidence et d'exposition

Une association de préfiguration va être constituée pour un nouvel équipement au service de l'art et du public, érigé sur la pointe aval de l'île Seguin : le Centre Européen de Création Contemporaine.

Sa vocation est de soutenir et de favoriser la production artistique et d'offrir au public, dans les meilleures conditions, les moyens de comprendre le travail des artistes dans les différentes phases d'élaboration de leur oeuvre : projet, conception, fabrication.

Ce Centre européen de création sera articulé en trois pôles, répartis sur plus de 25 000 m² :

- **Un "bâtiment outil"**, technologiquement capable de répondre aux demandes des créateurs de notre temps, des ateliers et des résidences de production, des cursus d'enseignement et de recherche doctorale liés aux grands établissements concernés par la création, qui trouveront un contexte nouveau, favorable à l'expérimentation.

- **Des espaces d'expositions multidisciplinaires**, publics et privés qui feront l'objet d'analyses et de propositions de l'association de préfiguration.

- **Un jardin expérimental** de 13 000 m², d'accès libre au public, conçu par des paysagistes en collaboration avec des artistes, au sein duquel prendront place ces établissements.

A été nommé président de l'association de préfiguration, **Daniel Janicot**, Conseiller d'Etat, qui a été en particulier sous directeur général de l'UNESCO de 1994 à 1999, président du Magasin à Grenoble. Celui-ci conduira l'élaboration d'un programme dont le rendu sera présenté fin 2007, suivi du lancement des appels d'offres pour le concours d'architecture.

Ce projet du Conseil général des Hauts-de-Seine, de la Ville de Boulogne-Billancourt et de l'Etat, fera de l'île Seguin "l'île des deux cultures", en complétant, par la présence innovante du Centre Européen de Création Contemporaine, l'implantation d'établissements à vocation scientifique.

Participation de l'Etat au budget d'études prévu à hauteur de 600 000 € en 2007.

Participation de l'Etat au budget de réalisation : 50 M€ sur 100 M€ estimés.

Fin d'année 2007 : restitution du programme et lancement des appels d'offres.

Fiche 2

La Galerie des Gobelins

Pour un dialogue entre les arts plastiques, les savoir-faire et les métiers d'art

Située dans l'enceinte de la manufacture nationale (Paris – 13^{ème} arrondissement), la Galerie des Gobelins, qui fut construite au début du siècle par Jean-Camille Formigé, est restée fermée depuis plus de 30 ans.

Sa rénovation constitue la 3^{ème} tranche d'un plan de réhabilitation du site des Gobelins. Ce nouveau lieu d'exposition qui ouvrira en avril 2007 aura pour vocation de permettre au public de découvrir les chefs-d'œuvre de l'art tissé et du mobilier produits ou conservés dans les manufactures nationales et, plus largement, de **mettre en relation le patrimoine et la création actuelle, d'explorer les liens nouveaux qui relient tapisserie contemporaine, design, architecture, peinture, photographie et métiers d'art.**

Maître d'œuvre : Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques

Maître d'ouvrage : ministère de la Culture et de la Communication

Conducteur d'opération : Service national des travaux

Montant des travaux : 2,4 M€

Ouverture prévue pour avril 2007

Programme des expositions prévues (sous réserve de modifications) :

"1607-2007 : quatre siècles de création"

(avril 2007 - septembre 2007)

L'exposition, mettra l'accent, d'une part, sur les créations récentes, qui seront présentées à cette occasion pour la première fois à Paris, d'autre part sur des pièces anciennes significatives des origines de la manufacture. Outre les tapisseries et tapis, l'exposition inclura quelques pièces exceptionnelles de mobilier contemporain et ancien, issues des collections et restaurées à cette occasion par les ateliers du Mobilier national.

"Pierre Paulin et le Mobilier national"

(novembre 2007 – février 2008)

Cette exposition, emblématique du rôle du Mobilier national en matière de design sur la période récente mettra en valeur la collaboration étroite et continue entre l'Atelier de recherche et de création et ce créateur dont 2007 marquera le 80^{ème} anniversaire. Elle soulignera également le rôle déterminant de ce partenariat dans l'histoire de l'atelier et dans la carrière de Pierre Paulin à partir de commandes de Georges Pompidou pour le Palais de l'Élysée.

Les métiers d'art au contemporain

(avril – juin 2008)

Fiche 3

De nouveaux bâtiments pour des structures en région

Afin de mieux répondre aux missions qui leur sont confiées et de faire face à l'accroissement de leur public et de leurs activités, le ministère de la Culture et de la Communication accompagne, partout en France, les structures de diffusion et de formation dans leur transformation et leur adaptation. 2007 verra l'Etat s'engager fortement aux côtés des collectivités territoriales sur un certain nombre de chantiers :

Les chantiers de constructions de FRAC

Les chantiers de construction de nouveaux FRAC en région se poursuivent :

- Lancement des études concernant le **FRAC Centre** à Orléans, après le choix par la Région Centre, le 6 octobre dernier, du projet des architectes Dominique Jakob et Brendan McFarlane, pour une inauguration prévue fin 2009.

Le FRAC sera installé sur le site des Subsistances militaires à Orléans, où se déroule depuis 1999 la manifestation ArchiLab (Rencontres internationales d'architectures), à proximité d'autres équipements (salle de musique actuelles, médiathèques, théâtre). Le FRAC disposera de 3 300 m² comportant des espaces d'exposition et une galerie d'actualité (1100 m²), des réserves (1200 m²), un atelier pédagogique, un centre de documentation, etc.

A partir d'une déformation des trames du bâtiment, Jakob+MacFarlane font émerger une forme dynamique qui se décompose en trois "Turbulences" de verre, habillées d'une résille métallique à l'extérieur et d'une résille textile à l'intérieur. Ces Turbulences viennent se greffer sur l'aile droite du bâtiment en U des Subsistances. Cette architecture marquée par la transparence et la connexion des espaces entend donner au FRAC Centre l'image d'un lieu en évolution permanente à travers une architecture "vivante" et interactive.

Part Etat : 3,2 M€ sur un budget total de travaux de 8,9 M€.

- Début des travaux du **FRAC Bretagne** à Rennes, conçu par l'architecte Odile Decq, pour une ouverture du bâtiment en 2008.

Le projet architectural présente des spécificités peu communes : la salle d'exposition de 500 m², construite en porte-à-faux, est "flottante au dessus du hall", aucun pilier ne la soutenant. La déambulation permet la mise en tension de toutes les activités, depuis la conservation des œuvres au sous-sol jusqu'au centre de documentation au dernier niveau. L'édifice, aspiré par la verticalité, est développé autour de l'atrium central. Jamais figés, les espaces d'exposition peuvent être modulés, conférant au bâtiment le maximum de souplesse.

Le bâtiment est situé au sein de la rénovation urbaine du site de Beauregard, près de la commande publique, œuvre majeure d'Aurélie Nemours "L'Alignement du XXI^{ème} siècle", inaugurée en juin 2006.

Part Etat : 3,25 M€ sur un budget total de 9.8 M€

De nouveaux lieux de diffusion

- Début de **la réhabilitation et de l'extension du centre d'art contemporain "Le Consortium" à Dijon**, pour une inauguration fin 2008, sous la direction de l'architecte Shigeru Ban (qui signe également le projet de Centre Pompidou à Metz), associé à un groupe de jeunes architectes suisses et belges "Made In".

Le nouveau bâtiment part de l'existant, une ancienne usine construite dans les années 40, et y ajoute une aile nouvelle où sera installée une collection de plus de 250 œuvres, de Dan Graham à Bertrand Lavier, véritable mémoire de l'activité du centre d'art. L'ensemble se développera sur une surface de 4 000 m². A travers ce projet le Consortium souhaite inventer une nouvelle forme de centre d'art pour le futur. Il ne s'agit pas simplement de produire un nouveau bâtiment, mais de tenter d'être véritablement au service des œuvres et des artistes, de la nature changeante de leurs besoins, tout en solidifiant l'ancrage du Consortium dans la cité.

Budget de l'Etat engagé pour 2006 : 0,751 M€.

Part Etat : 1,5 M€ sur un budget total de 4,5 M€.

- Toujours à Dijon, les études de faisabilité sont lancées pour la création d'un **pôle original réunissant, sur un même site, le FRAC Bourgogne, l'Ecole nationale supérieure d'art de Dijon et la future Médiathèque** de la ville, dans le cadre d'un projet urbanistique et architectural global.

Pour ce pôle, qui permettra d'inscrire fortement l'action de la Bourgogne dans le domaine de la diffusion et de la formation, au niveau national et international, l'étude de faisabilité vient d'être rendue et sa réalisation est inscrite au Contrat de plan Etat-Région.

Budget global : 4,57 M€ HT.

Part Etat : 1,5 M€. Part Ville de Dijon : 0,84M€. Part Grand Dijon : 0,76M€.

Part Conseil Général de la Côte d'Or : 0,72 M€. Part Conseil régional de Bourgogne : 0,61 M€.

- Afin de pérenniser les actions ponctuelles menées jusqu'alors conjointement par la Ville de **Cherbourg** et le ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine de l'image, l'Etat accompagne la création du **"Point du Jour", centre d'art contemporain consacré à la photographie**, dont l'ouverture est prévue à la fin de l'année 2007.

Cette nouvelle entité culturelle dont la réalisation architecturale a été confiée à un jeune architecte français, Eric Lapiere, lauréat du prix de la première oeuvre en 2003, s'inscrit dans le projet de requalification de la ville de Cherbourg.

Outre l'activité de diffusion et d'aide aux artistes, le "Point du Jour" sera un pôle d'accueil pour des artistes et des chercheurs en résidence ainsi qu'un terrain d'expérimentation pour la médiation culturelle dans le domaine de la photographie.

Le coût global du projet s'élève à 950 000 € pris en charge par la Ville de Cherbourg à hauteur de 38,4%, le FEDER, la Région Basse-Normandie participent à hauteur de 23,3€ chacun, et l'Etat, à travers l'ANRU, pour 15%. Par ailleurs le ministère de la Culture et de la Communication participera à l'acquisition des équipements technologiques spécifiques tels que le matériel informatique et les aménagements intérieurs.

Un projet innovant, réunissant écoles d'art et lieux de diffusion

- Le début des travaux de la **Cité du Design de Saint-Etienne**, symbole du renouveau de la ville, conduit par l'architecte Finn Geipel sur 8 000 m², au sein d'une friche industrielle de 18 hectares. Ce projet ambitieux associe l'école d'art et un lieu d'exposition très vaste.

Part Etat : 6,3 M€, sur un budget total estimé de 30 M€

Part Conseil régional Rhône Alpes : 5M€. Part Conseil général de la Loire : 2,9 M€.

Part Fonds européens : 7,5 M€. Part Saint-Etienne Métropole : 8,3 M€.

Les constructions d'écoles d'art

Dans la champ de la formation et de l'enseignement supérieur, l'Etat est engagé, notamment, dans deux autres chantiers en région :

- Le début de la construction du nouveau bâtiment de **l'école régionale des beaux-arts de Caen-la-Mer** (Calvados) sur les friches portuaires.
Budget prévisionnel : 16,5 M€.

L'Etat est engagé à hauteur de 3,748 M€ (soit 23% du projet) de la façon suivante :
Contrat de plan Etat-région : 2,286 M€ (ministère de la Culture et de la Communication),
Contrat d'agglomération 1,062 M€ (ministère de la Culture et de la Communication),
0,4 M€ (FNADT)

- Le début des études et le concours concernant le **transfert de l'Ecole nationale supérieure d'art de Nancy sur un campus**, où seront implantés notamment une école d'ingénieurs et une école de commerce, dans le grand projet pluridisciplinaire ARTEM.

Un premier concours concernant l'urbanisme global du site a eu lieu et a été remporté par l'agence Nicolas Michelin et associés. Le concours architectural concernant l'école sera lancé en 2007.

Le Ministère est engagé dans le projet de relocalisation de l'ENSA de Nancy sur le site des anciennes casernes de la rue du Sergent Blandan, à hauteur de 11 M€, soit 50% du coût des travaux, aux côtés de la Communauté urbaine du Grand Nancy, maître d'ouvrage pour cet important projet.

- La rénovation du site des **Substances** à Lyon pour accueillir à partir de 2007 les étudiants de l'Ecole nationale des beaux-arts.

Part Etat : 3 M€ sur un coût total de 8,6 M€.

- Enfin, on rappellera que **l'Ecole supérieure des beaux arts de Clermont-Ferrand** (Auvergne) a été inaugurée cette année, conçue par Architecture Studio.

Part Etat sur les travaux à hauteur de 850 000 € sur un coût total de l'opération 8,45 M€

Structures en région / Fonctionnement

Le maintien de l'engagement de l'Etat sur les crédits alloués aux FRAC

Nés progressivement à partir de 1982, dans le cadre de la politique de décentralisation qui a donné aux régions plus de responsabilités, les FRAC sont aujourd'hui présents dans toutes les régions de France métropolitaine ainsi qu'à la Martinique et à la Réunion.

La France s'est ainsi dotée d'un remarquable patrimoine d'art contemporain qui compte près de 20 000 œuvres réalisées par quelques 4 500 artistes. 40% des artistes achetés par les FRAC chaque année, sont des artistes entrant pour la première fois dans les collections publiques. Ces structures sont également devenues dans certaines régions le moteur essentiel de la diffusion de l'art contemporain. En 2005, près de 700 000 visiteurs se sont répartis sur 85 expositions in situ et 273 expositions dans d'autres lieux. Les FRAC sont devenus un symbole de décentralisation culturelle et un exemple de partenariat entre l'Etat et les régions et la part du budget alloué par l'Etat a été multiplié par trois depuis leur création.

C'est au regard de ce constat, qu'à côté de l'accompagnement des collectivités dans les projets de ré-implantation et de construction de nouveaux sièges pour un accueil et une présentation améliorés, **le ministre souhaite confirmer l'engagement de l'Etat aux côtés des régions, aussi bien sur les crédits de fonctionnement que sur les crédits d'acquisition.**

Crédits de fonctionnement des FRAC

	Part DAP/DRAC
Année 2004	2 981 645 €
Année 2005	3 190 492 €
Année 2006	3 736 560 €

Crédits d'acquisition des FRAC

	Part DAP/DRAC
Année 2004	2 434 654 €
Année 2005	1 872 316 €
Année 2006	2 277 743 €

La baisse de crédits intervenue en 2005 n'a touché que temporairement les acquisitions pour un montant de 562 338 €. La part globale de l'Etat a retrouvé en 2006 un niveau satisfaisant et elle est en progression en 2007 de manière à accompagner un effort des FRAC sur l'offre de services aux publics, les collaborations avec d'autres institutions dédiées à l'art, mais aussi avec d'autres structures culturelles (médiathèques, scènes nationales, etc.), ou de formation (établissements scolaires ou universitaires).

La poursuite de cet effort, notamment avec la mise à niveau de certains budgets d'acquisitions, comme en Poitou-Charentes, est prévue en 2007 ; de même que le renforcement de certains budgets de fonctionnement pour améliorer les actions en direction des publics.

Fiche 4

La triennale au Grand Palais : 2^{ème} édition en 2009

Après la première édition de la triennale consacrée à la création contemporaine en France "La Force de l'art / Grand Palais 2006", qui a accueilli 135 000 visiteurs du 10 mai au 25 juin dernier, **une nouvelle équipe est chargée de la prochaine manifestation programmée en 2009** au Grand Palais.

Cette manifestation, dont la vocation est de témoigner de la richesse et de la pluralité de la création en France, sera dirigée par une équipe composée de quatre personnes :

- Un responsable du **projet architectural**, qui définira et mettra en place la scénographie architecturale de l'exposition :
Jean-Louis Froment, commissaire indépendant
- Deux commissaires de l'exposition, chargés de la conduite du projet et de la sélection des artistes :
Marie-Claude Beaud, directrice du musée d'art moderne Grand Duc Jean (MUDAM - Luxembourg) et **Didier Ottinger**, conservateur au MNAM – Centre Georges Pompidou.
- Un responsable **des créations et des programmations audiovisuelles**, des productions éditoriales et des événements :
Jean-Yves Jouannais, critique, commissaire indépendant et producteur audiovisuel.

Cette articulation particulière et inédite, permettra d'assurer à cette manifestation les moyens d'un projet novateur à l'ambition nationale et internationale. Ces quatre personnalités reconnues du monde de l'art, travailleront en étroite collaboration à la définition **d'un projet ouvert sur la création et les artistes**, construit sur les différences d'engagements esthétiques et destiné au public le plus large.

Fiche 5

"La Grande exposition" : un nouveau rendez-vous international pour l'art

A l'instar des grands événements de l'art actuel sur la scène mondiale, un nouveau rendez-vous avec la création de notre époque est proposé au public au Grand Palais.

D'une ambition internationale, celui-ci rejoindra les plus grandes manifestations artistiques en offrant au public des oeuvres exceptionnelles.

Ainsi, chaque année et en alternance, un artiste majeur vivant en France ou à l'étranger, investira entièrement les volumes majestueux de la grande nef avec une installation totalement inédite.

Cette manifestation présentera, dans les trois années à venir, les œuvres d'**Anselm Kiefer** (mai-juin 2007), **Richard Serra** (printemps 2008), **Christian Boltanski** (hiver 2009).

Anselm Kiefer, l'un des principaux artistes allemands qui a choisi de vivre en France depuis plus dix ans, Richard Serra, prestigieux sculpteur américain, et Christian Boltanski, artiste français de renommée internationale, formuleront chacun une réponse au lieu, constituant une véritable surprise pour les visiteurs.

Anselm Kiefer, qui réalisera la première installation en 2007, a choisi de dédier à la poésie l'immense ensemble d'oeuvres nouvelles qu'il créera spécifiquement pour la circonstance. Son exposition rendra hommage au grand poète de langue allemande et d'origine juive, Paul Celan, qui vécut en France de 1947 à sa mort, ainsi qu'à Ingeborg Bachmann, poétesse autrichienne de la passion et de la féminité. Les œuvres, entre peinture et sculpture, seront présentées dans une mise en scène spatiale totalement originale conçue par l'artiste.

Le commissariat de cette exposition sera assuré par José Alvarez, directeur des Editions du Regard, celui de l'exposition Richard Serra par Alfred Pacquement, directeur du MNAM – Centre Georges Pompidou.

La rencontre ainsi proposée entre un lieu exceptionnel et de grands créateurs, constituera un événement essentiel et unique pour la création contemporaine. Orientée vers le public le plus large, cette manifestation qui conjugue un financement privé et le soutien de l'Etat, contribuera ainsi fortement au rayonnement international de l'activité artistique en France.

Fiche 6

Transfert de propriété : des oeuvres du Fonds national d'art contemporain (CNAP) pour douze musées en région

Avec pour objectif une meilleure diffusion des collections, et pour renforcer l'autonomie de gestion des lieux dans lesquelles celles-ci sont aujourd'hui largement déposées, l'Etat envisage de proposer des mesures de transfert de propriété des œuvres non contemporaines de la collection du Fonds national d'art contemporain (CNAP) vers les lieux où elles sont aujourd'hui conservées.

L'Etat initie ainsi une politique de transfert de propriété des œuvres déposées avant 1910 vers les musées des collectivités territoriales dépositaires qui le souhaitent. De même, il organisera le reversement vers les institutions patrimoniales de l'Etat qui le demanderont, des œuvres créées avant 1960. Les missions du Fonds national d'art contemporain se trouveront ainsi recentrées vers son objectif principal, la création contemporaine.

Des œuvres contemporaines de premier plan pour 12 musées en régions

Au delà de ces initiatives, pour favoriser le développement ou la création de départements contemporains dans les musées des collectivités territoriales, l'Etat proposera un transfert de propriété d'ensembles d'œuvres contemporaines de premier plan du Fonds national d'art contemporain à douze Musées de France en régions.

Alors que les régions de France se sont largement engagées dans la rénovation ou la création de musées souvent ouverts à l'art contemporain, cette mesure leur permettra aujourd'hui de conforter et d'étendre leur politique dans ce domaine, grâce à l'apport d'œuvres exemplaires acquises par le FNAC auprès des artistes les plus significatifs de notre temps.

Fiche 7

Entrée en vigueur de mesures fiscales pour favoriser la création

L'ensemble des mesures proposées en 2005 afin de lever les blocages fiscaux affectant le marché de l'art sont entrées en vigueur en 2006.

C'est ainsi que désormais :

- Les **droits de donation et de succession** (ainsi que le paiement de l'ISF) peuvent être acquittés grâce à des œuvres d'artistes vivants. C'est un formidable encouragement pour les initiatives privées contribuant à constituer notre patrimoine contemporain.

- Le **mécénat d'entreprise** peut se développer pleinement grâce à la possibilité d'acquérir des œuvres, quel que soit leur prix, avec comme seule obligation de les exposer dans les espaces publics de l'entreprise.

- La **TVA concernant les installations audiovisuelles, les œuvres vidéos et sur support multimédia** est ramenée au taux général concernant les œuvres d'art originales, passant de 19,6% à 5,5%, contribuant ainsi à la reconnaissance de la qualité artistique de ces œuvres.

- Les créateurs, dans le domaine des arts plastiques, débutant leur activité ou s'installant en France bénéficient, dans la limite d'un plafond de 50 000 €, au titre de leur cinq premières déclarations fiscales, d'un **abattement de 50%** de leur bénéfice imposable. Ces mesures favorisent à la fois l'installation professionnelle des jeunes créateurs et l'installation de créateurs étrangers, renforçant ainsi l'attractivité culturelle de la France.

Fiche 8

Un nouvel essor pour la commande publique

Le ministre réaffirme la commande publique comme l'une des priorités de son action.

Cette volonté permet à l'art de contribuer à la création de nouveaux espaces au sein des réaménagements urbains et architecturaux, dans les villes comme dans les zones rurales. Présent dans toutes sortes de lieux, des jardins aux monuments historiques, des sites touristiques au nouvel espace qu'est l'Internet, l'art contemporain dans l'espace public met en jeu une extraordinaire variété d'expressions plastiques et de disciplines artistiques : de la sculpture au design, des métiers d'art aux nouveaux médias, de la photographie au graphisme, sans oublier le paysage, la lumière, la vidéo, etc.

Certains projets s'affirment désormais comme rendez-vous essentiels de la création contemporaine.

Environ 45 projets sont lancés chaque année, pour un montant national qui est de 4 M€ en moyenne. Ces commandes sont passées par les DRAC et les collectivités territoriales, et pour la moitié d'entre elles par le Centre national des arts plastiques (CNAP).

Parmi les différentes commandes, conduites par la Délégation aux arts plastiques et le Centre national des arts plastiques, qui ont été achevées récemment ou seront prochainement inaugurées, fin 2006 et en 2007, pour n'en citer que quelques unes :

- Le "LEVIATHAN THOT", installation de l'artiste brésilien **Ernesto Neto**, investissant le **Panthéon**. Cette commande publique concrétise l'exemple d'un partenariat réussi entre le ministère de la culture et le Festival d'Automne à Paris ; dans le même esprit, celle de Miquel **Barceló** et Josef **Nadj** pour le **Festival d'Avignon**.
- L'inauguration le 1^{er} décembre prochain, lors de la Journée mondiale contre le SIDA, de l'œuvre de **Fabrice Hyber à la Villette, l'ARTERE**. Cette commande a été réalisée en association avec l'établissement public de la Villette, l'association "Ensemble contre le sida" et la Ville de Paris.
- L'œuvre de **Bernard Piffaretti**, créée pour **la Salle d'Audience de la Cour administrative d'appel de Paris** à l'Hôtel de Beauvais (Paris 4^{ème} arrondissement), en partenariat avec le ministère de la Justice, qui sera inaugurée début 2007.
- Les **vitraux créés par Jean-Pierre Bertrand pour le Panthéon**, qui seront réalisés en 2007.
- Le plafond de la Galerie de la **Cour des Comptes** à Paris par **Bernar Venet**.
- La commande exemplaire d'un nouveau projet de **bibliophilie contemporaine** qui sera exposée à la Villa Arson à Nice en janvier 2007. La réalisation de quinze livres, permettant d'associer quinze artistes, quinze auteurs et douze ateliers d'impression et de fabrication (métiers d'art).

D'autres commandes publiques, initiées par les Directions régionales des affaires culturelles en partenariat avec les collectivités territoriales, vont prochainement être inaugurées en région :

- Vient d'être achevée, le 14 octobre dernier, "**La Maison Flottante**", résidence d'artiste conçue par les designers **Erwan et Ronan Bouroullec** pour le CNEAI (Centre national de l'estampe et de l'art imprimé) à **Chatou** (Ile-de-France).

- Le 30 septembre dernier, un premier geste inaugural a permis aux habitants de **Lorient** (Bretagne) de découvrir "**La Fontaine**", de **Jeppe Hein**. Ce projet, qui s'inscrit aux abords du Centre aquatique, sur un axe structurant de la ville, sera achevé en 2007.

- L'inauguration, le 8 décembre prochain, des vitraux contemporains conçus par le plasticien martiniquais **Victor Anicet** pour la **Cathédrale de Notre-Dame du Bon Port à Saint-Pierre** (Martinique).

- Le 15 décembre prochain sera inaugurée l'installation de l'artiste japonais **Katsuhito Nishikawa** au sein de **l'Hôpital Claude Huriez - CHRU de Lille** (Nord Pas-de-Calais) qui propose une nouvelle forme de présence de l'art à l'hôpital par l'aménagement des espaces d'accueil extérieurs et intérieurs de l'établissement.

- **L'aménagement du parc de l'Espace de l'art concret au château de Mouans-Sartoux** (Provence Alpes Côte-d'Azur), confié au "paysagiste-jardinier" **Gilles Clément**, qui parachève la Donation Albers-Honegger, vient de débuter.

En 2007 :

- Le 26 janvier 2007, sera inaugurée la réalisation du **parcours artistique** confié à **Michel Blazy**, en partenariat avec le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement, dans le cadre de **la Réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain**, près de Blois (Centre).

- 2007 verra également les inaugurations des accompagnements artistiques du **tramway de Bordeaux** (Aquitaine), commandes publiques initiées en partenariat avec la Région et confiées à **Stalker, Claude Closky, Elisabeth Ballet, Melik Ohanian, Xavier Veilhan, Valérie Mréjen et Michel François**.

Concernant le **tramway de Mulhouse** (Alsace) où, parti pris différent, l'accompagnement artistique de chacune des deux lignes a été demandé à un seul artiste, **Daniel Buren et Tobias Rehberger**, une inauguration est prévue à la fin du printemps 2007 ; sans oublier les vingt commandes de la ligne 2 du **métro de Toulouse** et les quinze œuvres diurnes et nocturnes du nouveau **tramway de Nice**.

Et en 2008, débutera le projet majeur de **Gerhard Richter** pour les vitraux de **la cathédrale de Reims** (Champagne-Ardenne).

En 2007 sera également lancé un grand projet de commande publique en photographie

Renouant avec une tradition historique qui vit le Service des beaux arts, engager, dès 1851 la "Mission Héliographique", première commande publique en photographie, le ministre de la Culture et de la Communication a décidé d'apporter un prolongement aux grandes **campagnes photographiques nationales** que furent la mission de la DATAR et plus récemment "Le Plus bel âge", commande à une quarantaine de photographes sur le thème de la jeunesse.

S'appuyant sur le constat que les artistes plasticiens s'emparent aujourd'hui du médium photographique, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite **interroger une vingtaine de créateurs pour témoigner de la diversité culturelle de notre pays.**

La nouvelle France qui se compose est aujourd'hui faite d'origines, de mémoires et de façons de vivre très différentes. Ces français construisent une identité inédite et riche que les artistes interrogent chaque jour. Cette commande publique donnera toute son ampleur à leurs recherches.

Pour ce faire, la notion d'espace sera élargie aux institutions culturelles et festivals oeuvrant dans le domaine de l'image mais aussi aux magazines, voire aux sites en ligne.

Pour en savoir plus : "La commande publique mode d'emploi" à consulter sur www.culture.gouv.fr/culture/dap/commande_public/

Fiche 9

La relance du "1% artistique" dans les constructions publiques

Avec la publication d'une circulaire d'application du "1% artistique", parue le 30 septembre 2006, c'est **un outil simplifié**, moderne et efficace, qui est désormais **à la disposition de l'Etat, des collectivités territoriales et de tous les maîtres d'ouvrages publics**, afin de favoriser la présence d'œuvres d'art dans l'espace public.

Le nombre de bâtiments concernés chaque année, comme le montant des commandes, font du **"1% artistique" un instrument déterminant pour l'enrichissement de notre cadre de vie** et le développement du patrimoine artistique national.

A côté de la commande publique (qui mobilise près de 4 M€ annuel), ce sont à terme près de 6 M€ supplémentaires, variables selon les chantiers, qui pourront être mobilisés au titre du 1% au profit de la création la plus innovante.

Plus de 4 M€ ont été mobilisés depuis février 2005.

Une procédure simplifiée et modernisée

Le gouvernement a souhaité moderniser la mise en œuvre de la procédure du 1% artistique, avec l'ambition de la redynamiser et de servir au mieux les artistes, les architectes, les commanditaires et le public.

Deux réformes successives engagées en 2002 et en 2005 ont permis, dans un premier temps, d'harmoniser l'application du dispositif à l'ensemble des maîtres d'ouvrage (décret n°2002-677 du 29 avril 2002) et d'en faciliter l'application (décret n°2005-90 du 4 février 2005). Les aspects les plus notables de cette modernisation se traduisent notamment par une simplification de la procédure de choix des artistes en instituant, quel que soit le montant du projet, une instance de conseil unique auprès du maître d'ouvrage, supprimant les commissions régionales qui existaient initialement. Par ailleurs, le relèvement sensible du montant permettant de recourir à l'achat d'une œuvre existante auprès d'un artiste ou de son diffuseur, passant de 10 000 à 30 000 €, est également prévu.

Le nouveau dispositif réglementaire porte également une attention particulière au patrimoine artistique constitué grâce au "1% artistique", en prévoyant des mesures assurant la conservation et l'intégrité des œuvres conçues dans ce cadre.

Enfin, il s'adapte aux principes du code des marchés publics en matière de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des artistes candidats et de transparence des procédures.

Un véritable mode d'emploi pour les commanditaires

Aujourd'hui, la circulaire du ministre de la Culture et de la Communication, datée du 16 août et publiée au Journal Officiel du 30 septembre 2006, complète cette démarche de clarification en offrant aux commanditaires publics les outils d'une mise en œuvre simplifiée de ce dispositif original. Conçue comme un véritable mode d'emploi, cette circulaire s'attache à préciser la procédure du "1% artistique" de la consultation des artistes à la commande effective de l'œuvre.

Aux côtés de ce nouveau cadre réglementaire, le ministre de la Culture et de la Communication a souhaité mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du dispositif un site Internet où, pour

la première fois, sont rassemblés en ligne les appels à candidatures pour les nouveaux programmes.

Une mobilisation de moyens de plus en plus importante

Le nombre de bâtiments concernés chaque année et le montant des commandes font du " 1% " un instrument déterminant en faveur du soutien aux créateurs contemporains. Une enquête menée par la Délégation aux arts plastiques a permis d'identifier près de 50 nouvelles commandes depuis un an, pour un montant de plus de 4 M€

Enjeux et champ d'application du 1%

Créé en 1951, le "1 % artistique" est un dispositif qui consiste à consacrer, à l'occasion de la construction ou de l'extension d'un bâtiment public, un financement représentant un pour cent du coût des constructions publiques à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes contemporains pour être intégrées au bâtiment considéré ou dans ses abords.

D'abord réservé aux bâtiments du ministère de l'Education nationale, le dispositif a progressivement été élargi à la plupart des constructions publiques de l'Etat et à celles des collectivités territoriales dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation de 1983. Certaines collectivités choisissent délibérément d'appliquer cette procédure hors du champ obligatoire.

Parallèlement à cet élargissement du champ d'application, le 1% s'est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux médias, la vidéo, le design, le graphisme, la création sonore, la création paysagère, etc.

Circulaire d'application et avis de publicité

disponibles sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication

www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/unpourcent

Documents de référence

décret n°2005-90 du 4 février 2005 modifiant le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation :

www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/AMHET.htm

Fiche 10

Un grand plan pour l'Education artistique et culturelle

Un vaste plan d'action commun a été lancé entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Education nationale, en faveur de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

Pour renforcer la familiarité du public avec l'art, pour lui donner un accès direct et libre à notre patrimoine commun, pour lui rendre les formes de création contemporaines accessibles, il est plus que jamais nécessaire d'éduquer les enfants à l'art et à la culture dès l'école.

Une avancée majeure a été faite en ce sens. **L'éducation artistique et culturelle est désormais inscrite dans le Socle Commun de Connaissances** qui définit le contenu de base de l'enseignement scolaire obligatoire. Le ministère de la Culture et de la Communication travaille avec le ministère de l'Education nationale à la mise en œuvre de cette disposition. Celle-ci se traduira notamment par **une formation appropriée des futurs enseignants**, par une mise en perspective internationale de nos initiatives, par la **multiplication des jumelages et parrainages entre les lieux d'enseignement et les institutions culturelles** dédiées aux différentes disciplines artistiques.

Les 10-11-12 janvier 2007, un Symposium international sur l'évaluation des effets de l'éducation artistique et culturelle sera organisé au Centre Georges Pompidou.

Un séminaire des cadres des ministères de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale se tiendra les 22 et 23 janvier prochains.

Les deux ministères travaillent ensemble à de nombreuses perspectives et projets, nourris en particulier par les travaux du **haut conseil pour l'éducation artistique et culturelle**.

Ainsi les deux ministères travaillent en commun à la **réalisation d'un support pédagogique destiné à initier les jeunes à la connaissance de l'histoire européenne des arts**. Cet outil, destiné aux jeunes du niveau du collège, devra permettre de présenter aux élèves européens les grands courants de la pensée artistique européenne, et de conforter ainsi le sentiment d'appartenance à une culture commune.